

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Février 2020**

OBJET : Action "accompagnement des BRSA ayant des problématiques de santé" : convention avec le centre communal d'action sociale (CCAS) de Port-de-Bouc.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer un financement d'un montant de 3 000 € au centre communal d'action sociale (CCAS) de Port-de-Bouc dans le cadre de l'action « accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant des problématiques de santé » ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense d'un coût total de 3 000 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**